

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE



RALLYE

BLIGNY-SUR-OUUCHE

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Rallyes ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

INFORMATIONS

| | |
|--|--|
| Asa Organisatrice : | ASA PRENOIS BOURGOGNE |
| Nom du Rallye : | 3° RALLYE DE BLIGNY SUR OUCHE MODERNE ET VHC |
| Date : | 08 et 09 Mai 2026 |
| Niveau d'inscription : | NATIONAL |
| Eligibilité : | Coupe de France des Rallyes (Coef 3) 2026 Challenge Ligue Bourgogne Franche-Comté 2026 |
| Participation étrangère autorisée ? | OUI |
| Visa Ligue (date et numéro) : | 02 Février 2026 – N° 22 |
| Permis d'organisation FFSA (date et numéro) : | 23 Février 2026 – N° 177 |
| Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation | |
| Nom : | GUELAUD Pierre |
| Téléphone : | 07 82 82 10 67 |
| Mail : | <i>polerallye@asa-prenois-bourgogne.org</i> |
| Comité d'Organisation | |
| Président : | Monsieur MARTIN Vincent |
| Membres : | Mesdames NORMAND Chantal, MALGRAS Martine, KOPP Valérie, COLSON Elodie, Messieurs OUDET Patrick, MODET Thibaud, BARBIER Ghislain, BRUCHARD Benoit, GUELAUD Pierre. |
| Secrétariat du Rallye, Adresse : | GBSPORT RACING, 2 Rue du Champ muraille, Hameau de Buisson 21360 THOREY SUR OUCHE |
| Téléphone : | 06 80 81 62 07 |
| Mail: | rallyedebignysurouche@gmail.com |
| Permanence du Rallye : | Mairie de Bligny sur Ouche |
| Lieu, date, horaire : | Place de l'Hôtel de Ville Coordonnées GPS : 47.10554, 4.67009 8 & 9 Mai 2026, à partir de 8h45 |
| Organisateur technique | |
| Nom : | GBSPORT RACING, Monsieur Ghislain Barbier |
| Adresse : | 2 Rue du Champ muraille, Hameau de Buisson 21360 THOREY SUR OUCHE |
| Téléphone : | 06 80 81 62 07 |
| Mail : | rallyedebignysurouche@gmail.com |

PROGRAMME - HORAIRES

| | |
|---|---|
| Parution du règlement | 27 Février 2026 |
| Ouverture des engagements | 27 Février 2026 |
| Clôture des engagements | 27 Avril 2026 (les chèques seront remis en banque la semaine suivant le rallye) |
| Parution du carnet d'itinéraire | 30 Avril 2026 |
| Distribution du Road-Book | Auberge du Val d'Ouche Coordonnées GPS : 47.105945, 4.66948 1, 2 et 3 Mai 2026 : de 8h45 à 16H00 8 Mai 2026 : de 8h00 à 10h00 |
| Reconnaisances | 1, 2 et 3 Mai 2026 de 09h00 à 18h00 8 Mai 2026 de 08h00 à 12h00 |
| Vérifications administratives | Cabane du Boulodrome de BLIGNY sur Ouche Coordonnées GPS : 47.108393, 4.659354 08 Mai 2026 de 8h30 à 13h00 |
| Vérifications technique | Déchetterie de Bligny sur Ouche Coordonnées GPS : 47.1059544, 4.6564379 08 Mai 2026 de 08h45 à 13h15 |
| Mise en place du parc de départ | Place de l'Hôtel de Ville Coordonnées GPS : 47.10554, 4.67009 8 Mai 2026 : 08h30 |
| 1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif | Salle Mairie de Bligny sur Ouche Coordonnées GPS : 47.10515, 4.67016 08 Mai 2026 : 12h15 |
| Publication des équipages admis au départ | TABLEAU OFFICIEL Salle Mairie de Bligny sur Ouche Coordonnées GPS : 47.10515, 4.67016 08 Mai 2026 : 14h00 |
| Publication des heures et ordres de départ | TABLEAU OFFICIEL Salle Mairie de Bligny sur Ouche Coordonnées GPS : 47.10515, 4.67016 08 Mai 2026 : 14h00 |
| Briefing des pilotes | DISTRIBUE LORS DES VERIFICATIONS ADMINISTRATIVE |
| Départ | 1 ^{ère} ETAPE : 08 Mai 2026 à 16h00 2 ^{ème} ETAPE : 09 Mai 2026 à 8h50 Place de l'Hôtel de Ville, (Mairie) Coordonnées GPS : 47.10554, 4.67009 |
| Publication des résultats partiels | TABLEAU D’AFFICHAGE Salle Mairie de Bligny sur Ouche Coordonnées GPS : 47.10515, 4.67016 30' après dernier concurrent |

| | |
|---------------------------------|--|
| Arrivée | 1 ^{ère} ETAPE : 08 Mai 2026 à 21h11 2 ^{ème} ETAPE : 09 Mai 2026 à 17h49 Place de l'Hôtel de Ville, (Mairie) Coordonnées GPS : 47.10554, 4.67009 |
| Vérifications finales | Garage GERBENNE (EUROREPAR), 3 Route d'Arnay, Bligny sur Ouche Coordonnées GPS : 47.10688, 4.66631 9 Mai 2026 |
| Taux horaire de la main d'œuvre | 60 € TTC |
| Publication des résultats | TABLEAU D'AFFICHAGE Salle Mairie de Bligny sur Ouche Coordonnées GPS : 47.10515, 4.67016 30' minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc |
| Remise des prix | A parution des résultats définitifs Salle Mairie de Bligny sur Ouche Coordonnées GPS : 47.10515, 4.67016 |

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

| Fonction | Nom Prénom - Numéro de licence / ASA |
|---|--|
| Observateur (facultatif) | SANS OBJET |
| Président du Collège des Commissaires Sportifs | CHARLEUX Josiane – 9434 / 0403 |
| Commissaires Sportifs | DOREY Maryse – 3123 / 0445 DURIX Michel – 14548 / 0404 |
| Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs | SANS OBJET |
| Directeur de Course | HAMON Christian – 29685 / 0408 |
| Directeur de Course adjoint et VHC | NOMBLLOT Pascal – 182228 / 0402 |
| Adjt délégué ES 1/3/5/7/9 PC | JUGNIOT Joel – 6813 / 1412 |
| Adjt délégué ES 2/4/6/8/10 PC | BOTT Robert – 302406 / 0402 |
| Adjt Stagiaire | VOIRIN Vincent – 189471 / 0420 |
| Directeur de Course terrain ES 1/3/5/7/9 | OLIVAIN Jacky – 3272 / 0324 |
| Adjt Directeur de Course terrain ES 1/3/5/7/9 | LEPLAT Laurent – 148301 / 0445 |
| Directeur de Course terrain ES 2/4/6/8/10 | LEPEULE Jacky – 13663 / /0411 |
| Adjt Directeur de Course terrain ES 2/4/6/8/10 | PORA Gérard – 57091 / 0445 |
| Directeur de Course terrain Shakedown | PORA Gérard – 57091 / 0445 |
| Adjt Directeur de Course terrain Shakedown | BOTT Robert – 302406 / 0402 |
| Directeur de Course Voiture Tricolore | HUBERT Benoit – 3617 / 0411 |
| Directeur de Course Administratif + Parc Regroupement | BROTTIER Jean-Paul – 13533 / 0408 |
| Directeur de Course Voiture Damier | DREAU Brigitte – 2282 / 0420 |
| Commissaire Technique Responsable | BULLIER Serge – 19678 / 0409 |
| Commissaires Techniques Adjoins | REVERCHON Jean-Louis – 6835 / 0421 LAPLANCHE Jean-Luc – 19578 / 0404 DERCHÉ Denis – 33547 / 0314 GERARD Jean-François – 136207 / 0408 CATELIN Arnaud – 363737 / 0408 |
| Médecin chef ES 1/3/5/7/9 | A DEFINIR |
| Médecin chef ES 2/4/6/8/10 + Shakedown | Dr. MIREK Sébastien |
| Chargés des Relations avec les concurrents | REVERCHON Martine – 14505 / 0409 RABIAN Dominique – 20036 / 0404 |
| Juges de faits | TRINQUESSE Camille – 3175 / 0403 TRINQUESSE Marie-Thérèse – 13533 / 0403 Tous les officiels du rallye sauf membres du collège |
| Chargé des relations avec la presse | BARBIER Ghislain |
| Chronométreur ES 1/3/5/7/9 | FAIVRE Sylvie – 11039 / 0421 |

| | |
|--------------------------------------|---------------------------------|
| Chronométréur ES 2/4/6/8/10 | CHETAIL Mickael – 212977 / 0414 |
| Chronométréurs Arrivée ES 1/3/5/7/9 | A DEFINIR A DEFINIR |
| Chronométréurs Arrivée ES 2/4/6/8/10 | A DEFINIR A DEFINIR |
| Classement | LC Chrono |
| Speaker | DUCOUDRAY Claude |

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.1.4P. Toute personne qui désire participer au Rallye NATIONAL DE BLIGNY SUR OUCHE 2026 doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 27 Avril 2026 (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

GBSport Racing : 2 rue du Champ Muraille 21360 Thorey sur Ouche

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de : SPORTS PLUS

3.1.1.9P. Le nombre des engagés est fixé à **140 voitures maximum (Modernes + VHC)**

3.1.1.10P. Montant des droits d'engagement :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **490 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **980 €**
- tout engagement envoyé avant le 31 Mars 2026 : **460 €**

3.1.1.11P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

FORFAIT : Tout concurrent ayant déclaré son forfait par écrit (mail ou lettre recommandée) avant le Vendredi 2 Mai 2026 à minuit sera intégralement remboursé. Au-delà, une compensation financière pourra être retenue.

3.3P. ORDRE DE DEPART

3.3.1P. Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Après la 1^{ère} Section, ainsi que pour la 2^{ème} Etape, le départ pourra être donné dans l'ordre du classement provisoire, hors pénalités routières, avec possibilité de reclassement des pilotes acceptés en "nouveau départ après abandon" par le Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée dans le village de Bligny Sur Ouche, des zones conseillées seront mentionnées sur une carte qui sera dans les documents fournis pour le rallye. Merci de ne pas gêner la circulation dans le village et de ne pas vous mettre sur des propriétés privées sans en avoir l'accord du propriétaire. La sortie de parc fermé fait office d'entrée de parc d'assistance.

Compte tenu de la place limitée, aucune remorque ne sera admise dans les zones d'assistance décrites ci-dessus. Un parc spécifique obligatoire pour les remorques est prévu par l'organisateur est situé au camping de Bligny Sur Ouche. Des pénalités pourront être appliquées.

Pour la bonne organisation du parc d'assistance, les concurrents seront invités à prévenir l'organisateur de dispositions particulières (regroupement de plusieurs concurrents, poids-lourds, ...) qui leurs seraient nécessaires et feront alors l'objet d'un examen particulier. Les concurrents doivent emporter leurs déchets et laisser leur emplacement propre.

Les extincteurs installés conformément à la liste N°16 et N°52 devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques et jusqu'à l'ouverture du parc fermé final à la fin du rallye. Des pénalités seront appliquées en cas de manquement à cette règle.

La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par les commissaires techniques et/ou les juges de faits et toute infraction fera l'objet d'une pénalité du Collège des Commissaires Sportifs :

1^{ère} infraction : 30 secondes de pénalité et mise en conformité

2^{ème} infraction : Disqualification

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "Itinéraire".

Le Rallye National de Bligny sur Ouche 2026 représente un parcours de 200 km.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de 111,5 km.

Les épreuves spéciales sont :

“La GWASH” → “COLOMBIER - PAINBLANC” 11.1 km

“La NINO” → “PASQUIER - AUXANT” 11.2 km

6.1.4P. DEMONSTRATION

Le 3ème Rallye National de Bligny sur Ouche intègrera des voitures de démonstration qui évolueront avant le Rallye moderne. Il est prévu pour roulage 10 véhicules de démonstration, espacés d’au minimum 30’ à discrétion du directeur de course, non chronométrées.

Un règlement particulier dédié sera rédigé.

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

1, 2 et 3 Mai 2026 : de 9h00 à 18h00

Vendredi 8 Mai 2026 : de 8h00 à 12h00

ATTENTION : 8 villages sont traversés,

Afin d’assurer la pérennité de la manifestation et la sécurité de tous, les concurrents sont tenus d’adopter une conduite prudente et de respecter strictement le Code de la route lors des traversées de villages.

Des cérémonies de commémoration du 8 mai auront lieu dans plusieurs des communes traversées.

Les participants devront impérativement respecter ces commémorations, faire preuve de civisme et se conformer à toute consigne spécifique donnée par l’organisation, les autorités locales ou les forces de l’ordre.

Des contrôles pourront être effectués à tout moment, notamment par la gendarmerie.

Tout non-respect de ces dispositions pourra entraîner des pénalités sportives, voire l’exclusion de l’épreuve.

6.4.7P. Lors du rallye, en dehors des ES ou de la séance d’essai, tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu’il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu’il s’agisse de chauffe des pneumatiques, de frein ou pour toute autre raison.

Les traces laissées par la chauffe des pneumatiques impactent fortement les futures demandes de passages auprès des municipalités et compliquent le travail des organisateurs, merci de votre compréhension.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.3.17P. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

L’équipage doit informer la Direction de Course dès que possible s’il n’a pas l’intention de réintégrer le rallye.

7.5P. SEANCE D’ESSAIS

Une séance d’essai sera organisée le Vendredi 8 Mai 2026 de 9h15 à 13h00 (avec une coupure durant les commémorations du 8 Mai) (2.6 km en condition de course + 4.6 km de routier pour le retour).

Seuls les membres d'un équipage régulièrement engagé au rallye pourront y participer. Cette séance d'essai ne pourra avoir lieu que **si au moins 15 équipages** s'y inscrivent.

La participation financière pour cette séance sera de **90 €**. La demande de participation à cette séance d'essai devra obligatoirement être notifiée sur la demande d'engagement et être accompagnée du chèque correspondant (au même ordre que l'engagement du rallye).

Au départ de la séance d'essai, un commissaire technique sera chargé des vérifications techniques, ainsi à l'issue de cette séance d'essai.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Les prix sont répartis de la façon suivante :

Par temps de classe à la spéciale, cumulable. En cas de spéciale neutralisée, annulée, ou non disputée, aucune prime ne sera attribuée **SUR LA DITE SPÉCIALE POUR LES PERSONNES CONCERNÉES (même en cas d'attribution de temps forfaitaire)**.

Les concurrents doivent impérativement figurer dans le classement final pour bénéficier de leurs primes. Dans le cas où un concurrent repart en « nouveau départ » et qu'il se voit apparaître sur le classement définitif, il pourra donc bénéficier de ces primes. Les primes seront envoyées par chèque la semaine qui suit le rallye.

| ATTENTION, PRIME PAR SPÉCIALE, À MULTIPLIER PAR LE NOMBRE DE SPÉCIALE EN FONCTION DE VOS TEMPS PAR SPÉCIALE | | | | | | | |
|---|-----------|---------------|------------|----------------|------------|----------------|----------------------------|
| NOMBRE DE PARTANT(S) PAR CLASSE | 1er temps | Si 10X 1er | 2ème temps | Si 10X 2ème | 3ème temps | Si 10X 3ème | PRIME TOTALE PAR CLASSE |
| DE 1 À 3 PARTANTS | 25€ | 250€ | 0€ | 0€ | 0€ | 0€ | 250€ |
| A PARTIR DE 4 PARTANTS | 45€ | 450€ | 30€ | 300€ | 15€ | 150€ | 900€ |
| SCRATCH | 80€ | 800€ | 50€ | 500€ | 30€ | 300€ | 1600€ |

EXEMPLE : Pour un équipage dans une classe de 5 partants et qui repart en Rallye2 le 2ème jour :

| | ES1 | ES2 | ES3 | ES4 | ES5 | ES6 | ES7 | ES8 | ES9 | ES10 | Total |
|------------|-----|------|-----|-----|-----|-----|------|------|------|------|-------|
| Classement | 1er | 2eme | ABD | ABD | 1er | 1er | 3eme | 3eme | 4eme | 1er | |

| | | | | | | | | | | | |
|--------------|-----|-----|----|----|-----|-----|-----|-----|----|-----|-------------|
| <i>Prime</i> | 45€ | 30€ | 0€ | 0€ | 45€ | 45€ | 15€ | 15€ | 0€ | 45€ | 240€ |
|--------------|-----|-----|----|----|-----|-----|-----|-----|----|-----|-------------|